

M. Le proviseur du lycée Paul Eluard a été reçu, à sa demande, jeudi 10 février 2011 par M. le recteur de l'académie.

Ce dernier s'est attaché à répondre aux revendications formulées par les parents, les élèves, les enseignants et les élus et à savoir :

- Maintien de la spécialité Sciences de l'Ingénieur pour la filière S
- Maintien de la spécialité Communication et Gestion des Ressources Humaines (CGRH) pour la filière STG
- Pas de contingentement du nombre d'élèves pour les classes de seconde et de première.

Le résultat de cette rencontre reste décevant ; bien que le recteur ait compris l'inquiétude légitime des parents des enfants du bassin de St-Junien quant à la scolarisation possible de tous les élèves au lycée Paul Eluard, la réponse apportée n'a pas convaincu.

Concernant la suppression des spécialités évoquées plus haut, le recteur n'a pas modifié sa position. La justification de ces choix est variable selon que la suppression concerne la spécialité SI ou la spécialité CGRH, rendant la lisibilité et la cohérence du dispositif incompréhensibles.

Si le faible effectif des élèves inscrits cette année dans la filière S-SI encourage le recteur à persister dans la suppression, les arguments démontrant que les effectifs sont liés au nombre de classes de seconde existantes n'ont pas été retenus. En effet, la 6^{ième} classe de seconde attendue à la rentrée prochaine conduira nécessairement à un nombre supérieur d'élèves désireux de s'orienter vers la filière S-SI.

La suppression de la spécialité CGRH ne pouvant supporter l'argument d'un faible effectif (35 élèves en terminale cette année), le motif invoqué par M. le recteur s'appuie sur une rénovation de la filière STG prévue dans 2 ans. Comment l'annonce seule d'une réforme à venir, dont ni le contenu, ni les orientations sont connus aujourd'hui justifie-t-elle une suppression de filière ?

De plus, le recteur considère que si CGRH n'est plus proposée au lycée Paul Eluard, les élèves peuvent alors s'inscrire en Marketing (par la force des choses !) et, bac en poche, pourront poursuivre leurs études supérieures sans difficultés.

Cette méconnaissance des profils d'élèves et des capacités attendues pour chacune des filières STG est consternante et ne peut servir d'alibi à la fermeture d'une filière.

Enfin, le recteur indique que 6 classes de seconde et de première pourraient être envisagées à la rentrée 2011 en fonction des effectifs.

Un engagement oral du recteur, mais pris en note par les services administratifs du rectorat en charge des prévisions de rentrée, a été remarqué.

En revanche, les moyens (heures postes ou heures supplémentaires) pour permettre à l'établissement de mettre en place ces classes restent flous.